

**COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SESSION ORDINAIRE en date du 24 février 2017**

Présents : M Marcel JACQUIN, Maire, Président

MM Jacques ROLLAND, Daniel DALLERY, Jean-Louis GREAU, Marie-Odile ROUSSELET, Sylvain BOUVIER, Gisèle PLAZA, Lucienne MARTIN, Fabrice MONNERY, Rémy BARGE et Jean-Yves NOEL

Excusées : Mara PHILIP, Corinne DRUHET et Patricia GUENEAU

Procurations: Mara PHILIP à Gisèle PLAZA

Corinne DRUHET à Jean-Louis GREAU

Patricia GUENEAU à Sylvain BOUVIER

Secrétaire : Marie-Odile ROUSSELET

**A l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2016 est approuvé.**

**Acquisition parcelle cadastrée section D n°1048 - Propriété FABRE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée section D n° 1048, d'une contenance d'environ 10 475 m<sup>2</sup>, sise en zone 2AU, lieu-dit «Aux Epinettes», propriété FABRE, au prix de 195 000 €, honoraires non compris.

**Maintien à la commune de la compétence PLU**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

**Fourniture d'eau en gros à la Commune de SAINT-VULBAS – Surtaxe Syndicat Mixte de la Plaine de l'Ain pour l'année 2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du montant de la surtaxe SMPIPA fixé à 0,1378 € / m<sup>3</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**SASU NUNCAS INDUSTRIELLE - Enquête Publique du 6 décembre 2016 au 7 janvier 2017 inclus – Demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement en vue d'exploiter une unité de production de produits d'entretien à usage ménager à SAINT-VULBAS**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le dossier présenté.

**Budget du CIR - Assujettissement à la TVA des dépenses d'investissement du CIR**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'imputer les dépenses d'investissement du Centre International de Rencontres au budget annexe du CIR à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, d'effectuer la déclaration mensuelle de TVA en tenant compte des dépenses d'investissement réalisées sur ce budget et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches nécessaires à sa mise en place.

### **Receveur Municipal – Indemnité de Conseil**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer à Madame Evelyne FABREGUE, receveur municipal, l'indemnité de Conseil au taux limite autorisé.

### **Télétransmission des actes administratifs**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour commander 2 nouveaux certificats électroniques et désigne les nouveaux responsables.

### **Micro crèche – Convention d'occupation d'un bien du domaine public communal – Avenant n°1**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention et toutes pièces s'y rapportant.

### **Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie**

Le Conseil Municipal prend note des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie.

### **Acquisition d'une cuisine – Appartement sis 62, résidence Les Sétives**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la cuisine intégrée, installée par le dernier locataire, pour la somme de 800,00 € TTC.

### **Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer dans la Commune et pour la durée de leurs mandats :

- pour le Maire, le taux de 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- pour les adjoints, le taux de 8,25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

### **Dénominations des voies publiques**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la dénomination suivante : « Allée de la Bormana » qui dessert pour partie le groupe d'habitations situé au « Cœur du Village ».

### **Location ou prêt d'une remorque réfrigérée – Caution**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire de demander le versement d'une caution de 1 000 € à la réservation d'une remorque réfrigérée.

### **Création d'un budget annexe « Gendarmerie »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un budget annexe « Gendarmerie », demande l'immatriculation de ce budget et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Questions diverses**

**Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Fait à SAINT-VULBAS, le 27 février 2017

Le Maire,



Marcel JACQUIN